



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

à la Mairie (salle du Conseil Municipal)
le LUNDI 13 FÉVRIER 2023
à 19 H 00

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 janvier 2023.
- 2°) Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
- 3°) Demande de subvention auprès de la DRAC et du département pour la réalisation du diagnostic de l'église.
- 4°) Approbation de la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.
- 5°) Revalorisation des taxes de voirie à compter du 1^{er} mars 2023.
- 6°) Questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir respecter les consignes du protocole en vigueur.

Héricy, le 07 février 2023
Le Maire,

Yannick TORRES

